

**Face A de la cassette #82.**

**PD** -Bonjour, nous sommes vendredi le 29 mai 1998, nous sommes à procéder à l'interrogatoire de Monsieur Jean Kambanda, comme à l'habitude, avant de débiter, nous lirons l'avis des droits du suspect, afin d'informer Monsieur Kambanda de ses droits. Avant de répondre à nos questions vous devez comprendre vos droits. En vertu des articles 42 et 43 du règlement de preuve et de procédure du Tribunal pénal international pour le Rwanda, nous devons vous informer que notre entretien est présentement enregistré et que vous avez les droits suivants: 1, vous avez le droit d'être assisté d'un avocat de votre choix ou d'obtenir les services d'un avocat sans frais si vous n'avez pas les moyens financiers de payer les services d'un avocat. 2, vous avez le droit d'être assisté d'un interprète sans frais, si vous ne pouvez pas comprendre la langue utilisée lors de l'entrevue. 3, vous avez le droit de garder le silence si vous le souhaitez. 4, toute déclaration que vous ferez sera enregistrée et pourra servir de preuve contre vous. 5, si vous décidez de répondre à nos questions sans la présence d'un avocat, vous pouvez arrêter l'entrevue en tout temps et requérir les services d'un avocat. La deuxième partie s'adresse aussi à vous c'est la renonciation de vos droits, auxquels j'aimerais, laquelle j'aimerais que vous lisiez, puis vous y acquiescez, vous avez juste à signer.

**JK** -J'ai lu ou on m'a lu dans une langue que je comprends l'énoncé de mes droits, je comprends l'étendue de mes droits, je comprends également que ce que je dis est présentement enregistré. Je comprends et je parle la langue utilisée lors du présent interrogatoire, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'interprète qui m'a été assigné. Je suis prêt à répondre à vos questions et à faire une déclaration. J'affirme en toute connaissance de cause que je ne désire pas d'avocat en ce moment. Aucune promesse ni menace ne m'a été faite et aucune pression n'a été exercée sur moi.

**MD** -Monsieur Kambanda signe la renonciation aux droits. Je mentionne que nous débutons le ruban 82.

**MD** -Après que nous ayons tous signé la formule de renonciation aux droits, je demanderai aux personnes présentes aux fins de l'enregistrement de s'identifier s'il vous plaît.

**JK** -Jean Kambanda.

**MD** -Marcel Desaulnier.

**PD** -Pierre Duclos. Hier nous étions à regarder les exhibits qui ont été saisis chez vous, lors de votre arrestation en juillet 1997, à votre domicile de Nairobi, puis on essayait de... décrire le plus précisément possible les exhibits qui avaient été saisis, nous en étions au IIF numéro 391, du volume 3, nous avons terminé hier avec une... la revue politique du MRND qui porte le nom de ?

**JK** -Umurwandashyaka.

**PD** -Ok. On a dans le même IIF, 391, on arrive à une lettre suivante qui a été datée du 28 juin 1994, à

Gisenyi, au Rwanda, qui est adressée au ministre de la Santé, c'est ça ?

JK -Oui.

PD -Qui vient du ministre du Plan, du docteur **Augustin**...

JK -**Ngirabatware**.

PD -Ngirabatware. Le... il y a un objet qui est noté sur le, sur le document, qui est le rapport d'utilisation des fonds versés. Alors on s'inquiète, là c'est : Monsieur le ministre, subsidiairement à votre demande de fonds pour achat des médicaments et de matériel médico-chirurgicaux du 23 juin 94, un montant de 50 millions vous a été accordé. Dès lors vous êtes invité à présenter le rapport d'utilisation de cette somme dès son épuisement. Puis il y a une copie qui vous était adressée ou quoi, c'est ... ?

JK -Oui.

PD -A différentes façons... Ça c'est, est-ce que c'était la façon habituelle de procéder exactement ou... ?

JK -Moi je ne connais pas la façon habituelle puisque je ne, je ne vivais pas l'administration avant le mois d'avril 94. Ce que je sais c'est que le... et que j'ai déjà déclaré, c'est que le ministre du Plan avait versé des montants importants à certains ministres et qu'à un certain moment, aujourd'hui on peut préciser que c'est vers la fin du mois de juin, il a, la fin du mois de juin 1994, il a demandé à chaque ministre qui avait reçu l'argent de justifier, de donner un rapport d'utilisation des fonds versés. L'exemple qu'on a ici c'est l'exemple du ministre de la Santé.

PD -Ok. C'est, ça c'est dans le cadre de l'explication que vous nous aviez donnée de la, de la distribution des fonds publics là ?

JK -Oui.

PD -C'est dans ce cadre-là qu'on voit ça.

JK -Oui.

PD -On a une lettre suivante aussi, est-ce que vous savez si d'autres lettres comme ça ont été adressées ou si...

JK -Je sais que d'autres lettres comme ça ont été adressées à d'autres ministres. Pratiquement le... c'est une lettre circulaire qui a, qui a été adressée à chaque ministre concerné.

PD -Ok. De la part du ministre du Plan ?

JK -Oui.

PD -Il suivait assez, d'assez près les montants qu'il avait donnés ?

JK -Je l'avais déjà signalé.

PD -Oui. Ok. On a une lettre suivante aussi qui est heu... qui est datée du 14 mars 1995 à Nairobi, qui est

adressée ou qui écrit...

JK -Non.

PD -... par le docteur **Casimir Bizimungu** à une adresse qu'est la Box 52023 Nairobi, qui est adressée à Monsieur **Gaspard Muzabihimana** [phonétique].

JK -Non, **Nsabimana** [phonétique].

PD -Ancien directeur du cabinet du ministre de la Santé du Rwanda, à Nairobi. Et c'est toujours concernant, c'est la suite ?

JK -Oui.

PD -C'est le rapport d'utilisation des 50 millions de francs qui heu... qui vous a été remis en juin 94.

JK -Oui. On dit que le ministre de la Santé, le docteur Casimir Bizimungu s'adresse à son directeur de cabinet pour l'aider à justifier le montant que lui-même doit justifier auprès du ministre de, du Plan.

PD -Ok. Puis on voit qu'ici lui il dit 49 millions ont été consacrés à l'achat de médicaments, un million était donné à la Croix-Rouge rwandaise. Puis que... il convient de signaler que il se justifie en disant qu'il y avait une très grande urgence parce qu'il y avait des centaines de soldats blessés dans les hôpitaux, puis qu'il fallait, qu'ils avaient pas de médicaments. On, on a des observations qui peuvent, qui confirment un peu ce que vous nous aviez dit que le franc rwandais à ce moment-là ici était..., au moment, en 1994, était, était très influencé, qu'il fluctuait beaucoup, c'est... on... on lit dans la lettre, il découle de la réunion qui nous a réuni à trois, **Gilbert Habimana**, l'ancien chef de la division des pharmacies... c'est quelqu'un que vous connaissez ça ?

JK -Non.

PD -Vous même et moi même que Monsieur Gilbert a émis des objections sur les points suivants : la première objection qu'il avait émis c'était...

JK -Qu'il ne croit pas que le taux de change pour écouler 49 millions de francs rwandais en vue d'obtenir des dollars au marché noir soit correct, je rappelle que c'est vous même qui avez conduit cette opération. Il pense qu'après avoir acheté les médicaments à Kinshasa et à Nairobi vous devez avoir gardé un solde en dollars américains.

PD -Puis il lui demande de faire un rapport avec Monsieur Gilbert Habimana. Pour savoir ce qu'ils ont fait. Autrement dit, si on prend la conclusion, de ça, c'est quasiment une accusation claire et nette envers...

JK -Son directeur de cabinet.

PD -Son directeur de cabinet. Parce qu'il conclut en disant : sinon je ne m'empêcherai de croire qu'après avoir acheté des médicaments à Kinshasa et à Nairobi, médicaments qui ont été livrés aux autorités de l'hôpital

de Gisenyi, vous avez empoché un reliquat en dollars. J'attends votre réponse impatientement.

MD -C'est assez clair, oui.

PD -Et encore une fois c'est une, c'est une copie qui vous avait été envoyée ?

JK -Oui.

PD -Alors ça j'imagine que c'est la suite ?

JK -Non.

PD -C'est une autre ?

JK -C'est une lettre que lui, le docteur Bizimungu Casimir, m'a écrite personnellement le 30 octobre 1994. Ce n'est pas directement lié aux médicaments, il y a une partie qui est liée aux médicaments, mais il y a une autre partie aussi.

PD -Ok. Quand on divise la partie liée aux médicaments, il, est-ce que vous vous souvenez ce qu'il lui dit, ce qu'il vous répond dedans ?

JK -Non, c'est que le, lui, il avait démissionné soit disant du gouvernement quand nous étions déjà en exil parce qu'il trouvait que le gouvernement ne, était corrompu, il trouvait que le gouvernement avait dilapidé les deniers publics. Et dans mon intervention je lui avais fait comprendre que avant d'accuser le gouvernement il devrait pouvoir justifier lui-même les montants qui lui ont été alloués. C'est de là qu'émane cette lettre, et c'est de là que vient en fait les justificatifs, après.

PD -Ok. Ce qu'on voit, cette lettre-là est datée du 30 octobre 94 à Goma.

JK -Oui.

PD -Les précédentes, il y en avait...

JK - [inaudible]

PD -Le 14 mars 95.

JK -Ça c'est après, longtemps après.

PD -Suite à votre rapport, c'est ça.

JK -Oui.

PD -Le rapport.

JK -Oui.

PD -Alors là il est question de missions effectuées à Kinshasa et Genève entre avril et juillet, c'est la deuxième partie ça ?

JK -Oui, c'est à dire ça c'est la partie un peu plus politique où lui il explique que lui il n'a pas été concerné par tout ce qui s'est passé entre avril et juillet 94, qu'il n'a eu qu'à effectuer des missions à l'extérieur. Je crois

que c'est important.

PD -Oui.

JK -Parce que j'avais déjà signalé que d'après moi c'est quelqu'un qui fuyait ses responsabilités en voulant faire endosser les autres, la responsabilité qui lui appartient aussi.

PD -A ce moment-là il serait peut-être bon de lire sa réponse puis que vous l'expliquiez, concernant cette partie -là, peut-être que ça pourrait être intéressant.

JK -Je crois que... si... je suis en train de voir si on a mis la copie de la lettre que lui il avait... une... il m'a... il l'avait adressée au président **Sindikubwabo** quand il démissionnait mais quand on y arrivera je crois que, je pense que quelque part on a cette copie, on pourra peut-être revenir sur ce commentaire. Mais je vais essayer de lire la partie qui, qu'on a ici sous les yeux. Missions effectuées à Kinshasa et à Genève entre avril et juillet 94, vous vous souviendrez qu'aussitôt arrivé à Gitarama, le gouvernement du Salut national m'a chargé d'effectuer une mission auprès des autorités zairoises, un montant de trois millions et demi de francs rwandais m'a été remis. Il devait servir à couvrir les frais de voyage et de séjour et faciliter même des contacts avec certaines personnalités tel que recommandé par les ministre qui étaient réunis dans le salon de la résidence du préfet de Gitarama. Je dois rappeler qu'à l'aide de cet argent j'ai accompli deux missions à Kinshasa et à Gbadolite et une mission à Genève. Lors de ma première mission à Kinshasa et à Gbadolite, j'étais accompagné du lieutenant-colonel **Ephrem Setako** [phonétique]. A mon retour j'ai présenté un rapport oral à Monsieur le Président de la République et à vous même à Gitarama. Vue la situation qui prévalait dans le pays et les urgences du moment, il m'a été demandé de retourner à Kinshasa et à Gbadolite. J'ai également fait rapport du résultat de ma mission à qui de droit. Après avoir expliqué au Président de la République qu'il fallait absolument que le siège du Rwanda ne soit pas vide lors des assises de l'assemblée mondiale de la Santé, puisque le FPR pouvait se l'approprier, ou déclarer que notre gouvernement n'était reconnu nulle part, et parce qu'il fallait mener une campagne en faveur du docteur **Sixte Butera** qui était candidat au poste de directeur régional de l'OMS pour l'Afrique, il m'a autorisé à me rendre à Genève. J'ai également fait rapport à l'issue de cette mission. Toutes ces missions dont la durée a varié entre 10 et 15 jours étaient autorisées dans la mesure où des ordres de mission étaient établis en bonne et due forme. L'ambassadeur du Rwanda à Kinshasa, Monsieur **Etienne Nsengigera** [phonétique] était à mes côtés lors de mes missions effectuées à Kinshasa et à Gbadolite. Il peut personnellement attester des nombreuses rencontres et discussions tenues avec les autorités indiquées, à Kinshasa les audiences accordées par le Maréchal **Mobutu**. Dès lors je ne sais pas ce que vous insinuez lorsque vous dites que les dépenses ont été effectuées sans qu'on obtienne un moindre résultat. Monsieur le premier ministre souffrez que je vous dise qu'il n'est dans l'intérêt des exilés rwandais

de se rabattre sur une politique politicienne. Ubuze icyo anenga inka, ayinenga icebe ryayo. Je crois avoir bien accompli la mission qui m'avait été confiée et vu que l'international me tenait fort à coeur, je suis allé jusqu'à engager des fonds personnels au cours d'une ou l'autre mission. Avant de terminer j'émettrais un souhait, l'énergie dépensée à chercher une bête noire dans ma personne serait mieux utilisée dans la récupération de notre patrimoine, véhicules de l'Etat vendus par certains responsables, revenus générés par le café vendu etc. et dans l'accélération des mécanismes permettant le retour rapide et digne des réfugiés rwandais dans leur mère patrie. Veuillez agréer Monsieur le premier ministre l'expression de ma considération distinguée. Docteur Casimir Bizimungu, copie pour information, Monsieur le Président de la République, Bukavu, Monsieur le président de l'assemblée nationale, Goma, Monsieur le ministre des Finances, Bukavu, Monsieur le gouverneur de la BNR, Goma, Monsieur le chef d'Etat-major des FAR, Goma, Monsieur l'ambassadeur Etienne Nsengigera, Kinshasa, Monsieur **Gaspard Musabimana**, Monsieur **Gilbert Habimana**, lieutenant-colonel [inaudible].

PD -Alors ça se veut une réponse, vous, au fait que vous l'ayiez heu pointé en disant où était l'utilisation de ces... quelle était l'utilisation qui avait été faite de ces fonds-là ?

JK -Non seulement c'était ça mais c'était aussi de, de, disons d'ordre politique, en disant, vous vous êtes en train de vous départir de l'action du gouvernement alors que vous avez eu le temps finalement, si vous aviez jugé que le gouvernement était incapable, vous aviez le temps de le déclarer, c'est pas maintenant après la défaite que vous devez le faire. Vous devez, heu disons être responsable et... [inaudible]

PD -On voit que ça ça date, ça date du 30 octobre 1994.

JK -Oui.

PD -Puis ça c'est ça, les premières réactions ?

JK -Oui.

PD -Ok, ça ce sont les réactions au fait que vous lui demandiez l'utilisation des fonds...

JK -Oui.

PD -Ce qu'il donne pour se justifier c'est qu'il vous dit que... il donne une réponse en disant je me dissocie un peu, il essaie d'expliquer comment il était absent à cette période, il était absent de cette période, il était absent de cette période.

JK -Oui.

PD -Mais vous aviez clairement expliqué quand même que entre ces périodes de voyages, qu'il était, il assistait au conseil des ministres quand même.

JK -Il ne le nie pas.

PD -Puis il l'explique là-dedans...

JK -Il dit qu'il vient, il explique, il... il donne des rapports, que j'ai déjà dit qu'il donnait, il disait qu'il donnait des rapports verbaux [sic] donc que c'était plutôt des, des, des rapports relativement bidons parce qu'on ne fait pas un rapport d'une mission aussi importante verbalement et puis il... on... et s'est terminé.

MD -Oui. Mais c'était seulement que... jusque là c'était des seulement qu'un rapport verbal ?

JK -Oui. Il le dit lui-même dans sa lettre.

MD -Oui.

PD -Ok. Le... il arrive ici, dans le... l'adresse qui vous est faite précisément là, Monsieur le premier ministre, il appelle une politique politicienne, c'est...

JK -Oui.

PD -Et puis, il y a une phrase en kinyarwanda. C'est... est-ce que vous pouvez nous traduire l'essence de cette phrase-là...

JK -C'est, disons, l'esprit c'est pour dire que lui il a fait le maximum qu'il a pu faire, qu'on a... qu'on ne devait rien lui reprocher, c'est comme si une vache qui donne beaucoup de lait on lui reproche d'avoir un...

PD et MD -Un gros pis.

JK -Oui, voilà.

PD -Ok, ok, ok, ok.

MD -Oui. Et puis là-dedans on voit qu'il explique aussi qu'il était là, qu'il assistait à des choses, puis on voit aussi qu'il est au courant de certains heu, certains détournements de fonds puis certaines utilisations de fonds.

JK -Oui.

PD -Que là il déclare.

JK -Oui.

MD -Est-ce que vous a...

PD -Lui il veut se justifier en disant que je devrais poursuivre les autres et pas lui.

MD -Oui c'est ça. Est-ce que vous avez discuté avec lui de ces choses-là, en discussion ?

JK - En..., non, je... c'est à dire qu'à un certain moment les gens essayaient de faire comme des lettres mais sans vouloir l'affronter, disons m'affronter disons pour en parler quoi.

MD -Ok. Est-ce qu'il y a eu une suite à ça ?

JK -Non je ne suis pas rentré dans la polémique. Parce que de toutes façons ce qui était dit était dit.

MD -Oui. Donc il y a pas eu, il y a pas eu d'autres, c'en est demeuré là ?

JK -J'ai laissé tomber parce que de toutes façons je n'avais pas moyens de coercition et puis il faut dire aussi que il s'est exécuté dans la mesure où au moins lui il a fait un rapport.

MD -Et c'est... les rapports c'est de justification ?

JK -Oui.

MD -Il l'a fait.

JK -Oui. Il l'a fait. Et c'est... j'avais déjà signalé que par rapport aux autres, même si on peut dire que il y a eu des irrégularités, ça serait des irrégularités et non pas des détournements dans la mesure où il a fait un rapport, où il est dit que, où il y a des défaillances, donc lui je le, je ne crois pas...

PD -Puis il recherche aussi auprès de son directeur de cabinet l'utilisation précise qui a été faite.

JK -Oui.

PD -Puis comme ça a été fait puis tout ça...

JK -Oui. Donc c'est l'un des cas que j'ai expliqué, que moi je ne le considère pas comme quelqu'un qui voulait détourner de l'argent, si... ça peut être des irrégularités mais pas des détournements.

MD -Et il s'est donné la peine de donner suite à votre demande.

JK -Oui. Alors que les autres, bon même si je n'ai pas les lettres ici, ont, ont été rappelés mais n'ont pas fait de rapport. Et donc c'est pour cela que pour les autres je considère ça comme des détournements alors que pour lui ce sont des irrégularités.

PD -Là on arrive à plusieurs tableaux de chiffres ici. C'est pas un document complet, le chapitre qu'on a c'est Présentation technique du journal...

JK -Amajyande [phonétique].

PD -Est-ce que c'était le journal du, de votre parti ?

JK -C'est disons une étude que nous avons faite pour, pour montrer les, les coûts de fonctionnement d'un journal, là ce n'était même pas le titre exact de notre journal, mais on avait fait une étude pour que les... on puisse avoir des idées sur les coûts d'un journal. Avant le lancement du, de notre journal.

MD -C'était fait à quel moment ça ?

JK -C'était fait en 91-92. Ça date de très longtemps.

MD -Alors tout ça est relié, tous les tableaux sont reliés...

JK -Sont reliés à l'étude de ce journal.

PD -Ça, ça aussi quand on...

JK -C'est... tout ça c'est relié au...

PD -En fait je vous demandais ça aussi, c'est que je vois pas là, c'est Estimation du bilan d'ouverture



[inaudible] numéro un, numéro deux, bilan après une année... essai de conclusion provisoire. Alors ça ça concerne un journal qui aurait pu voir le jour ou qui a vu le jour plus tard.

JK -Qui a vu le jour plus tard mais...

PD -Sous un autre titre ?

JK -Oui. Mais ça c'était juste un dossier d'étude pour que, au niveau de la réunion, en tant , en tant que [inaudible] de la commission économique, en tant que trésorier du journal, je puisse faire ma présentation.

PD -On arrive à un texte écrit à la dactylo, de quatre pages, écrit très serré, est-ce que vous connaissez le...

JK -C'est un extrait d'un texte que le président **Kayibanda** a adressé aux immigrés dans les années soixante. C'est un extrait.

PD -Ok. Vous aviez gardé ça pourquoi vous, est-ce qu'il y avait des points là-dedans qui vous...

JK -Oui. Parce que des, dans, dans ce texte-là on parle déjà de génocide, en 63.

PD -On voit au troisième paragraphe...

JK -Il y a des risques si, si, si il y avait une attaque de l'extérieur, qui, qui irait jusqu'à prendre Kigali, donc les risques que les, la, les populations locales, les populations Tutsi auraient s'il y avait une attaque sur la ville de Kigali. En 63.

MD -Cela, ça, ça identifiait la population Tutsi à ce moment-là ?

JK -Oui. Parce qu'on parlait même de génocide à l'époque.

PD -Ici là, dans le deuxième, le troisième paragraphe il y a un passage qui est souligné là.

JK -A supposer par impossible, que vous veniez à prendre Kigali d'assaut, comment mesurer les, les... le chaos dont vous serez les premières victimes, je n'insiste pas, vous le devinez sinon vous n'agiriez pas à essayer de désespérer, vous le dites entre vous, ce serait la fin totale et précipitée de la race Tutsi, qu'il y ait génocide.

PD -C'était, c'était déjà que... c'est là que vous, c'est pour ça que vous gardiez ce texte-là.

JK -Oui.

PD -Pour démontrer qu'historiquement c'était quelque chose qui existait, même dans les années 60.

JK -Que c'était prévisible.

MD -C'est apparent, oui.

PD -Ok. On arrive au texte suivant, qui est daté à Butare, le 7 mai 1976, il y a une photo là, c'est ?

JK -C'est Monsieur **Joseph Habyarimana Gitera** [phonétique].

PD -C'est un texte qui, qui titre Le protocole...

JK -Protocole de la réconciliation nationale entre les rwandais.

PD -Ok, c'est dans le cadre du parti unique MRND.

JK -Oui. C'est un texte que je considère comme très important pour comprendre la situation du Rwanda. Parce que ce texte comme il est bien daté et signé par son auteur, qui fut le premier à fonder un parti politique au Rwanda dans les années cinquante-sept, donc un parti qui s'appelait l'Aprosoma, l'association pour la promotion sociale de la masse. C'était considéré comme le..., la personne, le...

PD -Si vous voulez parler un petit peu plus fort...

JK -... qui combattait le plus le régime monarchique avant les années soixante, et quand le président Habyarimana a pris le pouvoir en 73, et qu'il a fondé son parti unique le MRND, il lui a demandé de lui faire un protocole de réconciliation nationale entre les Hutu et les Tutsi en fait. Et lui...

MD -C'était à la demande du, du...

JK -Du Président.

MD -Du Président.

JK -Publiquement il lui avait demandé, c'était lors d'un meeting à Butare, il lui a demandé de lui faire, en tant que quelqu'un qui connaît l'Histoire et qui a vécu tous les événements depuis les années 50, de lui faire un protocole sur la réconciliation nationale entre les Hutu et les Tutsi, et c'est ce texte-là que lui il a produit, et je l'ai gardé, parce que les... il est, il indique pourquoi, d'après lui, les Hutu et les Tutsi ne s'entendent pas.

MD -Est-ce que vous considérez que son analyse est juste ?

JK -Je considère son analyse comme juste.

PD -Là dedans il cite les points pourquoi les Hutu et les Tutsi pourraient pas s'entendre.

JK -Oui. Et ce qu'il faudrait pour qu'ils puissent s'entendre.

PD -Il donne aussi les solutions au problème ?

JK -Oui.

PD -Il identifie les problèmes puis il donne des solutions ?

JK -Oui.

MD -Ce sont des solutions qui ont jamais été mises en avant ?

JK -Non parce que les, les, la vérité n'a jamais été abordée. C'est à dire qu'on ne veut pas croire qu'il y a des Tutsi au Rwanda, on ne veut pas croire qu'il y a des Hutu au Rwanda, alors que le problème est réel. On veut passer toujours au-dessus, on ne veut pas croire que il y a une lutte de pouvoir entre les deux groupes, alors que c'est pour cela qu'ils luttent depuis des années, d'après son analyse, et moi je partage ça.

MD -Qu'est-ce qu'il prône [inaudible]. Comment et par quels moyens, on parlait, il parle de prendre le pouvoir... de la prise du pouvoir par les Hutu ?

JK -Non ça se sont des rappels historiques.

MD -Ok.

PD -C'est un petit fascicule de 20 pages, c'est ça ?

JK -Je crois c'est 17 pages.

MD -20.

JK -20 pages oui.

PD -20 pages, avec heu... des... vraiment bilingue, kinyarwanda, français...

JK -Mais il explique à chaque fois, il traduit lui-même, ça n'a pas besoin d'être traduit parce qu'il le traduit lui-même, en français.

PD -Il explique la dynamique, lui il donne l'explication de la dynamique qu'il y a entre les deux ethnies...

JK -Oui.

PD -Est-ce que dans ce document-là aussi on prévoit le génocide ou si... ?

JK -C'est à dire que lui il prévoit une lutte perpétuelle, si on ne trouve pas de solution radicale, donc si on ne pose pas la question de façon claire, il prévoit que de toutes façons la lutte est inéluctable entre les deux groupes, entre les deux communautés, si on n'analyse pas à fond le pourquoi.

MD -Le problème va toujours être là.

PD -Là on revient...

JK -Au même texte.

PD -... au même texte qu'on avait vu tantôt, qui est ?

JK -Adresse du président Kayibanda Grégoire aux rwandais i... émigrés ou réfugiés à l'étranger. Mars 1963.

PD -Ah ça c'est le texte que vous nous aviez expliqué.

JK -Oui.

PD -Dans lequel il identifiait le génocide sauf que dans ce... dans celui-là vous aviez la première page.

JK -Oui.

PD -Il y a quatre pages. Ça termine je crois le, ce volume-là, sur lequel on devra revenir pour les agendas. On va peut-être passer au volume numéro 4. On commence par le IIF numéro 362. L'identification de cette lettre-là est le K004-1327, à qui de droit, c'est à l'attention de Monsieur le directeur régional de l'office des routes à Goma. Hyacinthe, moi Hyacinthe, ministre des Travaux... je m'excuse là, son nom de famille c'est ?

JK -**Nsengiyumva Rafiki Hyacinthe.**

PD -Ministre...

- JK -Ça veut dire que c'est la thèse, quand il dit moi.
- PD -Ministre des Travaux publics et de l'énergie accompagné de Monsieur Africa Alexis et ?
- JK -Habyarimana Jean-Baptiste.
- PD -Tous deux anciens surveillants des ponts-et-chaussées, à ?
- JK -Murorero et à Kabaya.
- PD -Confions à l'office des routes de la région du nord-Kivu les camions et les engins de génie civil dont la liste est annexée à la présente, il est entendu que tout ce matériel revient au gouvernement rwandais en exil et que tout produit de location reviendra au dit gouvernement rwandais. L'office des routes n'assure que le gardiennage. Le ministre des Travaux... c'est signé le 15 ?
- JK -Septembre 94.
- PD -Et ça porte beaucoup de sceaux pour valider que c'est, c'est des... ça porte trois sceaux pour valider que c'est vraiment du... et ça porte aussi trois signatures ?
- JK -Oui.
- PD -Ça c'est... est-ce que c'est suite à ça que vous avez vu des camions qui ont travaillé sur des routes ou c'est une réponse à...
- JK -Non ça je l'ai obtenu en faisant des enquêtes et en envoyant quelqu'un... j'ai obtenu ce... la copie de... cette copie.
- PD -Est-ce que vous avez besoin de vous absenter ?
- JK -Non.
- Fin de la face A de la cassette # 82.**

**Face B de la cassette # 82.**

PD -Ok, vous dites que ce sont, c'est par des enquêtes que vous aviez obtenu ça ?

JK -Oui. J'avais payé quelqu'un pour qu'il aille de Goma à Butengo pour vérifier si effectivement il y avait des engins du ministère des Travaux publics qui étaient rendus jusqu'à cet endroit-là, qui se trouve à plus ou moins trois cent kilomètres de Goma, et effectivement il m'a ramené ce document et on verra dans d'autres documents où lui il me fait un rapport, j'ai eu des difficultés avec lui parce que on ne pouvait pas confirmer les rapports qu'il m'avait donnés.

MD -Ce document-là il l'a obtenu suite à votre demande ?

JK -Oui.

MD -Et il confirmait dans ce document qu'effectivement il y avait des...

JK -Des engins du ministère des travaux publics qui étaient rendus au Zaïre et qui étaient sous la responsabilité du ministre des Travaux publics et que lui il prétendait qu'il les avait vendus mais sans pouvoir nous donner des arguments convaincants.

PD -Est-ce qu'il existait à ce moment-là, au gouvernement, une comptabilité ?

JK -Il n'existait pas de comptabilité au gouvernement.

PD -Alors est-ce que... ce qu'on voit ici, ce qu'il est demandé c'est de... le produit de location reviendra au dit gouvernement rwandais. C'est qui le gouvernement en exil à ce moment-là, c'est vous ?

JK -Oui, c'est moi. Mais comme j'étais rendu responsable, je me devais de savoir, c'est pour cela que j'ai fait...

PD -Ce que je veux savoir c'est est-ce que vous avez effectivement reçu des montants vous ?

JK -Je n'ai jamais rien reçu.

PD -Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous a fait part que des montants avaient été versés pour l'utilisation de ces camions-là ?

JK -Non.

PD -Ok. Alors là, la suivante c'est le directeur de l'Orinfor, ça porte l'identification K004-1328, c'est, ça vous est adressé avec l'adresse Son Excellence Monsieur le premier ministre de la République rwandaise. Puis ça explique quoi ?

JK -C'est le, dans le même cadre mais cette fois-ci pour l'Orinfor, donc lui il explique ce qu'il a comme matériel à sa disposition.

PD -Ok, on voit des véhicules techniques de la radio et de la télévision, cinq au total.

JK -Oui.

PD -Qui sont stationnés dans la plaine de Mpanzi ?

JK -Oui.

PD -Où ils sont exposés aux intempéries et au risque de vol. Alors ça se veut une longue explication puis à la fin une demande d'argent pour ces gens-là, c'est ça ?

JK -Oui. J'ai donné de l'argent pour ces gens-là.

MD -Vous avez effectivement donné de l'argent pour lui ?

JK -Oui, dans le rapport, dans mon rapport sur l'utilisation des fonds, j'ai donné, je crois mille dollars ou deux mille je ne sais plus exactement, mais j'ai donné.

MD -Il vous demande ici deux mille dollars.

JK -Je crois que j'ai donné si pas la totalité au moins la moitié. Mais j'ai donné.

PD -Alors c'est, c'est heu... c'est signé par ?

JK -Nsengiyumva Jean-François.

MD -Qu'est-ce qui était, qu'est-ce qui est arrivé avec ce document-là ?

JK -Les... je considère que les, l'équipement était dans les mains de l'armée, puisque ils l'ont déplacé, ils l'ont mis dans un camp qui n'était... dans un camp de réfugiés uniquement militaires. Donc depuis là je n'ai plus eu de, disons de contacts avec eux, comme vous le savez.

MD -Alors les militaires rwandais ont gardé le contrôle sur ces équipements ?

JK -Ont gardé le contrôle sur cet équipement. De force d'ailleurs.

MD -De force ?

JK -Oui. Parce qu'ils ne m'ont pas consulté quand ils ont pris le contrôle de cet équipement.

MD -Et quel était le but [inaudible] ?

JK -Ils disaient que c'était le... pour la sécurité de cet équipement.

PD -Alors là il vous fait une liste là détaillée des personnes puis des gens qui ont... qui avaient rapport avec l'équipement et le personnel de l'Orinfor. La suivante c'est une de la Banque nationale du Rwanda.

JK -Oui.

PD -Qui est datée à Kigali, le 6 avril 1994, qui est adressée heu... à Monsieur Denis...

JK -Nirudilimbabazi [phonétique].

PD -Qui est celui que vous avez identifié comme étant le directeur de la Banque nationale ?

JK -Le gouverneur.

PD -Le gouverneur, pardon. Alors c'est quoi ça exactement ?

JK -C'est une lettre qui ne devrait pas me concerner, mais qui montre le dysfonctionnement des

institutions à la veille de... des événements d'avril-juillet 94. A l'époque les deux vices-gouverneurs s'adressent à leur gouverneur pour lui dire qu'ils ne lui obéiront plus.

PD -Ok. Vous voyez ça comment là ces... c'est écrit comment ça là-dedans ?

JK -C'est écrit.

PD -C'est écrit... vous savez pertinemment que...

JK -C'est écrit.

MD -C'est clair ? Le message est clair ?

JK -C'est clair.

PD -Vous pertinemment que votre mandat de gouverneur de la Banque nationale a pris fin le 10 décembre 93 n'ayant jusqu'à présent pas été renouvelé par un acte juridiquement reconnu. Est-ce que vous vous l'avez fait, votre gouvernement, est-ce que vous l'avez renouvelé son...

JK -Moi je n'en sais, je, je ne sais pas si on l'a renouvelé ou pas, j'ai vu qu'il était là, il était là, c'est lui qui a continué à fonctionner. On ne l'avait pas démis, il y avait que ses deux-vices-gouverneurs qui voulaient le démettre donc... officiellement on n'avait posé aucun acte juridique pour le démettre.

PD -C'est le même type ça qui vous a expliqué que ça serait préférable de mettre tout l'argent du pays dans ses comptes personnels ?

JK -Oui.

PD -Ok. On voit que le 6 avril, il avait reçu un, je ne sais s'il avait reçu mais ça lui avait été envoyé...

JK -Je suppose qu'il l'a reçu. Je ne peux pas contrôler...

PD -Une lettre signée par Monsieur Pierre...

JK -**Pierre Rwakahidanba** [phonétique].

PD -Et Gérard...

JK -**Niyitegeka**.

PD -Est-ce que ce sont des gens, ça on en a pas parlé de ces gens-là, est-ce que ce sont des gens que vous avez eu aussi à côtoyer pendant le, la période où vous étiez au gouvernement ?

JK -Non je n'ai pas eu à les cotoyer mais je les connais. Pierre Rwakahidanba était deuxième vice-gouverneur et il est rentré au Rwanda, il s'est exilé à Bukavu, il est rentré au Rwanda maintenant, je pense qu'il devrait être en prison à Kigali. Lui il est également rentré au Rwanda après l'exil, il est devenu gouverneur de la Banque nationale pendant quelques temps avant de s'exiler, de s'exiler de nouveau.

MD -Ah oui ?

JK -Oui.

MD -Comment avez-vous obtenu copie de cette lettre, [inaudible] ?

JK -Je crois que c'est l'un des ministres qui doit m'avoir fourni la copie. Puisque je n'avais, je n'ai pas eu des archives du, de la Primature.

PD -Ok. Ça c'est le premier avril 1994, c'est une lettre signée par Monsieur Denis, gouverneur de la Banque, puis qui explique que Avis est donné à tous les départements et services autonomes de la Banque nationale du Rwanda...

JK -Oui.

PD -Alors il explique là-dedans que ses vices-gouverneurs, donc les deux personnes en... que vous venez d'expliquer, ont cessé délibérément d'être responsables devant lui conformément au décret de la loi portant à la réorganisation de la BNR, en vue d'éviter les contradictions et du désordre éventuel à la Banque je porte à votre connaissance qu'aucun ordre donné à mon insu par un vice-gouverneur ne peut être exécuté sans mon accord préalable. On va cesser ici tout les enregistrements, il y a... les gardiens viennent chercher Monsieur Kambanda, on poursuivra cette après-midi.

MD -L'heure ?

**Fin de l'enregistrement de la face B de la cassette # 82.**